

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 25 juin 2026

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance du 16, 17, 18 et 19 juin 2026

2026 DSOL 65 Compte administratif 2025 du budget annexe des établissements parisiens de l'aide sociale à l'enfance.

Mme Johanne KOUASSI, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.3211-1, L.3221-1 et L.3221-3,

Vu le projet de délibération en date du 2 juin 2026, lequel Monsieur le Maire de Paris, relatif au compte administratif des établissements parisiens pour 2025 ;

Sur le rapport présenté par Madame Johanne KOUASSI, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Article 1 : Le compte administratif pour 2025 des établissements parisiens est arrêté conformément aux indications suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Les crédits de l'exercice 2025 ont été arrêtés à (décision modificative) :	14 320 689,10 euros
Le montant des dépenses mandatées s'élève à :	5 917 327,91 euros

RECETTES

Les recettes de l'exercice 2025 ont été évaluées à (décision modificative) :	14 320 689,10 euros
Le montant des recettes constatées s'élève à :	4 901 777,60 euros
Résultat cumulé au 31 décembre 2024 :	9 097 959,10 euros

BALANCE

Dépenses :	5 917 327,91 euros
Recettes :	4 901 777,60 euros
Solde exécution 2025 :	-1 015 550,31 euros
Résultat cumulé au 31 décembre 2025	8 082 408,79 euros

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

Les crédits de l'exercice 2025 ont été arrêtés à (décision modificative) :	88 304 418,29 euros
Le montant des dépenses mandatées s'élève à :	84 702 240,23 euros
Résultat au 31 décembre 2024 (déficit) :	782 883,29 euros

RECETTES

Les recettes de l'exercice 2025 ont été évaluées à (décision modificative) :	88 304 418,29 euros
Le montant des recettes constatées s'élève à :	84 828 530,74 euros
Réserve de compensation des déficits :	782 883,29 euros
Excédent affecté à la réduction des charges :	1 008 647,05 euros

BALANCE

Dépenses :	85 485 123,52 euros
Recettes :	86 620 061,08 euros
Résultat cumulé au 31 décembre 2025	1 134 937,56 euros

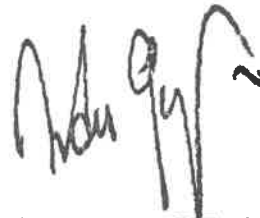
Article 2 : Le résultat brut de la section d'investissement propre à l'exercice 2025 est déficitaire de 1 015 550,31 €. Avec la reprise de l'excédent de l'exercice 2024 de 9 097 959,10 €, la situation consolidée est excédentaire à hauteur de 8 082 408,79 €. Ce résultat est porté à 8 598 314,79 € après intégration d'une opération d'ordre non budgétaire sur les provisions comptables. Ce résultat sera repris en section d'investissement au budget supplémentaire de l'exercice 2026.

Article 3 : Le résultat brut de la section d'exploitation propre à l'exercice 2025 est excédentaire de 126 290,51 €. A ce résultat s'ajoute un excédent de 1 008 647,05 € correspondant à l'excédent de l'exercice 2023 reporté en consolidation à ce résultat conformément à l'article 3 de la délibération 2024 DSOL 32, approuvant le budget primitif des établissements parisiens de l'aide sociale à l'enfance pour 2025. La reprise du déficit de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 de 782 883,29 € est financée par une reprise sur le compte de compensation des déficits pour un

montant identique. Le résultat cumulé intégrant la reprise de résultat de l'exercice 2023 est un excédent de 1 134 937,56 € dont l'affectation se répartira comme suit :

- Inscription de 1 000 000,00 € en déduction des charges d'exploitation de l'exercice 2027
- Inscription de 134 937,56 € à la réserve de compensation des déficits (compte 10686).

Adjoint au Maire de Paris,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Maxime des Gayets', with a stylized flourish at the end.

Maxime des GAYETS